



**DECISION n° CTRL/2019/03 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'établissement mentionné à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime**

La directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

Vu le Livre VI du code rural et de la pêche maritime, notamment son article R.622-6,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision en date du 2 avril 2009 modifiée, portant organisation de l'établissement,

Vu la décision n° CTRL/2019/02 du 25 mars 2019 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'établissement mentionné à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime,

**DECIDE**

**Article 1**

A l'annexe de la décision n° CTRL/2019/02 susvisée, le nom de Madame Claudie JACQUET est supprimé de la liste des agents énumérés pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Article 2**

A l'annexe de la décision n° CTRL/2019/02 susvisée, le nom de Monsieur Dominique BRUNEAU est supprimé de la liste des agents énumérés pour la région Bourgogne-Franche-Comté.

**Article 3**

A l'annexe de la décision n° CTRL/2019/02 susvisée, le nom de Monsieur Benoît MASURE est supprimé de la liste des agents énumérés pour la région Hauts-de-France.

**Article 4**

A l'annexe de la décision n° CTRL/2019/02 susvisée, les noms de Mesdames Corinne BONFILS, Fanny RIBEYROLLES et Elisabeth SAURY sont supprimés de la liste des agents énumérés pour la région Occitanie.

**Article 5**

A l'annexe de la décision n° CTRL/2019/02 susvisée, les noms de Madame Catherine PRUNIER et de Messieurs Olivier DUFOUR et Jean-Marc RIVIERE DE LA SOUCHERE sont supprimés de la liste des agents énumérés pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 6**

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 17 mai 2019

Pour la directrice générale  
Et par délégation,

La directrice générale adjointe

Véronique BORZEIX